

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2025**

**Présents** : MM Didier REY, Christian LECHIT, Nathalie CUYEU, Caroline GALLARDO, David VIRENQUE, Hélène LAVEDRINE, Graziella ARMENGOL, Sylvain CAZENAVE, Robert GIMENEZ, Aimeline REY BETHEBDER, Liliane MOYEN, Jean-Marc GUYOMARD,

**Pouvoirs** : Gervais CILLAIRE à Didier REY, Christian PIGERON à Jean-Marc GUYOMARD, Alexandre ALVES à Caroline GALLARDO, Martine CAVAILLOLE à Nathalie CUYEU, Sylvie CAUMONT à Graziella ARMENGOL, Alain LABESCAT à David VIRENQUE

**Excusés** : Thibaud LABORDE GANNE, Julio GARRIDO, Sébastien GARRIDO,

**Secrétaire de séance** : GIMENEZ Robert

### **I) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025**

En l'absence d'observation, il est réputé approuvé.

### **II) COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ**

Le Relais 64 est contraint d'interrompre la collecte des textiles, linges et chaussures sur l'ensemble des territoires où il intervient. Cette décision fait suite au blocage des financements par l'éco-organisme Refashion, qui refuse de redistribuer les fonds issus de l'éco contribution pourtant prélevée sur chaque vêtement vendu.

Une aide à l'immobilier d'entreprises sera allouée à la société MIM.

La CCLO étudie la possibilité d'adhérer au dispositif Pouss'En Béarn.

La CCLO souhaite vendre les parcelles situées sur Noguères, Pardies et Besingrand pour l'implantation de ses unités de production.

Le GIP CHEMPARC est en train de toiler ses statuts.

La CCLO étudie la possibilité d'adhérer à la Foncière de Revitalisation qui est un outil au service de la revitalisation des centres bourgs. Cette structure a pour objet d'acquérir et de réhabiliter des locaux à vocation économique pour y installer des entreprises. Cet outil vient renforcer l'action des Etablissements Publics Fonciers Locaux.

### **III) PERSONNEL**

La réflexion sur l'organisation des services est toujours en cours. Un audit va être effectué par le CDG 64 suite à la création de la commune nouvelle.

Un agent doit être licencié pour inaptitude.

Une aide-ménagère a repris ses fonctions après une période de mi-temps thérapeutique.

Deux journées de travaux d'intérêt général ont été organisées. Une 3<sup>ème</sup> est prévue le 21/07/2025. Les modalités de mise en œuvre de ce dispositif doivent être revues en commission.

5 emplois jeunes interviendront sur la commune pendant deux semaines chacun.

#### **IV) AFFAIRES SCOLAIRES-JEUNESSE**

Des travaux seront effectués sur l'école de Lacq cet été dans le cadre du décret tertiaire.

Des travaux seront également réalisés en juillet pour déconnecter le pluvial du réseau d'assainissement sur l'école. La commune bénéficiera d'une subvention de l'agence de l'eau sur l'ensemble de cette opération.

Sur le Hameau d'Urdès, Créa Sign doit chiffrer le coût de la fourniture et de la pose de films sur les vitres de l'école. Des travaux de peinture seront effectués en juillet.

Un vidéoprojecteur doit être installé dans la classe de maternelle.

Une réunion d'information du personnel « scolaire » pour la pré-rentree est prévue le jeudi 28 août 2025.

Lo Solan propose de réactiver les ateliers éducatifs pour un coût de 5 000 € (revalorisation, prise en charge de l'ensemble des coûts au regard des difficultés financières rencontrées par cette association). Accord du conseil si un minimum de 8 enfants fréquente lesdits ateliers.

Un point est effectué sur le dernier conseil d'école. Les enseignantes ont remercié la commune, l'APE et les bénévoles de la bibliothèque pour leurs diverses actions.

#### **IV) ADMINISTRATION GENERALE**

La mission archives du Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale est en cours.

L'achat de la licence III auprès de M LAILHACAR a enfin pu être signé.

#### **Motion de soutien E-CHO**

Le projet E-CHO est mené sur le bassin de Lacq par Elyse Energy et ses partenaires français. Il consiste en la production de carburants durables pour les filières de l'aéronautique et de la défense.

Implanté sur des friches industrielles et menant des actions essentielles de décarbonation, il vise à valoriser les résidus agricoles boisés, aujourd'hui sous-exploités ou brûlés à ciel ouvert, en offrant un complément de revenu aux agriculteurs. La balance environnementale du projet est positive.

Pour répondre collectivement au défi climatique, il faut prendre en compte les problématiques de tous les secteurs, comme le transport maritime ou aérien. Ces carburants décarbonés visent à apporter une solution complémentaire à la sobriété des usages.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré adopte une motion de soutien audit projet. 1 abstention.

#### **Approbation des demandes de transfert au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse de la compétence « assainissement collectif » des communes de LACOMMANDE et ARGAGNON et approbation des nouveaux statuts du Syndicat**

Les communes de Lacommande et Argagnon, déjà membres du Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse pour les compétences « eau potable » et « assainissement non collectif » ont sollicité à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2026, le transfert de la compétence optionnelle « assainissement collectif ».

Par délibération de son Comité Syndical du 18/06/2025, le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement Gave et Baïse a accepté ces demandes de transfert.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil doit délibérer sur ce dossier. Après en avoir délibéré, il émet un avis favorable à ces deux demandes d'adhésions.

## **VI) PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT**

### **Centre technique**

Le maître d'œuvre travaille sur l'établissement de la phase APD avec les bureaux d'études. Au regard du coût de l'opération, il est proposé de déposer une demande de permis de construire sans la toiture en photovoltaïque. Accord du conseil.

### **Stade**

Les stades ont été décompactés, regarnis et amendés.

Un point est effectué sur le terrain d'entraînement. Les entreprises SPIE BATIGNOLLES et l'Ami des Jardins ont été rencontrées. Elles se sont engagées à prendre en charge les travaux complémentaires qui s'imposent. Des solutions d'interventions ont été proposées par la société SPIE BATIGNOLLES après une étude de sol. Une nouvelle réunion doit être organisée pour faire le point sur ce dossier.

### **Extension cimetière du Hameau d'Urdès :**

L'architecte du CDG est en train de travailler sur le projet de mise aux normes et en accessibilité du cimetière du Hameau d'Urdès.

Le dossier est en cours de finalisation. Le projet consiste au déplacement du monument aux morts et de l'espace public de commémoration, à la mise aux normes accessibilité et à la création de 30 concessions supplémentaires.

Après visite sur le terrain, les élus ne sont pas favorables à l'installation de cuves.

Les travaux devront être précédés de la reprise des tombes réservées aux indigents pour dépôt dans l'ossuaire.

Les nouveaux terrains seront bornés.

Le dossier de consultation des entreprises devrait pouvoir être prochainement finalisé.

Le conseil municipal valide l'avant-projet définitif et le financement de l'opération dont le coût global est de 253 800 € TTC.

Deux demandes d'autorisation d'urbanisme devront être déposées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M le Maire à déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme qui s'imposent.

Approuve le plan de financement actualisé. Un appel à un complément au niveau du fonds de concours pourra être sollicité au regard de la hausse du coût de l'opération.

### **Résidence La Caminade**

Les travaux sur cette résidence viennent de démarrer. Ils devraient être réceptionnés 1<sup>er</sup> semestre 2026.

### **Extension local kiné**

Le cabinet Collet a finalisé l'APS de cette opération qui consiste au transfert de l'agence postale en mairie et à l'aménagement du local poste pour accueillir une extension du local des kinés. Les dernières adaptations ont été transmises aux kinés pour validation.

Une demande d'autorisation de travaux devra être déposée.

Les travaux d'installation de la poste en mairie seront menés en amont. Un point a été effectué avec les services de la Poste. Les sujets informatique, réseau, mobilier, vidéo surveillance resteront à traiter. Les travaux devraient pouvoir démarrer au dernier trimestre 2025.

Un point sur la situation de la boucherie est effectué (travaux plomberie, climatisation, publicité), Le boucher est autorisé à installer une rôtissoire et occasionnellement un brasero.

### **Aménagement RD 817**

Les travaux sur la départementale viennent de débuter. Des travaux seront également effectués sur la RD 31.

La commune a confirmé aux services de la CCLO et du département sa volonté de conserver les capacités en matière de parkings.

Les travaux devraient s'étaler jusqu'à mi-juin 2026. Une réunion à destination des riverains a été organisée.

La commune sera appelée à financer des travaux d'embellissement pour un coût estimé à 500 000 € HT, hors parking complémentaire, espaces verts, réseaux. Une inscription budgétaire devra être effectuée sur le budget 2025 par décision modificative.

La collectivité déposera un dossier de demande de subvention au titre de la désimperméabilisation des trottoirs auprès de l'agence de l'eau.

Une réunion avec TE 64 vient de se tenir. TE 64 a accepté de fournir des données concernant l'installation de fourreaux afin de ne pas obérer le projet d'effacement de réseaux qui pourrait être mené par la suite.

Les panneaux d'informations doivent être déplacés.

Des travaux de reprise s'imposeront sur le pluvial.

La question du fleurissement en hauteur reste posée.

### **Voirie rurale:**

Un point sur le programme des travaux de voirie rurale sera effectué suite à la dernière réunion de la commission voirie/bâtiments. Le conseil valide la mise à niveau de la voirie rurale du Hameau d'Urdès par création des fossés pour un coût avoisinant les 50 000 €. Le tapis sera repris sur 2026.

Le tableau de la voirie communale du hameau d'Urdès est présenté pour validation.

### **Accrobranche**

Il est rappelé que le gérant de l'accrobranche a demandé l'alimentation du parc en électricité. Une étude dans le cadre de la procédure de site isolé a été lancée. Les volets technique et financier sont en cours d'étude (accord du FACÉ, nécessité d'avoir une estimation fine des besoins, accord préfet). Philippe MEAU a repris son étude concernant les besoins.

ENEDIS a refusé pour l'instant de prendre en concession ce projet car il n'est situé qu'à 850 m du réseau. TE 64 traite donc désormais avec le FACÉ.

La fermeture de la voie traversante du parc a été effectuée afin de restreindre la circulation.

Le parc à vélos doit être installé.

### **Lotissement Mariaü**

La déclaration préalable de division a été accordée. Des travaux de reprise de réseaux devront être effectués.

### **Terrains de pétanque**

Les terrains de pétanque du hameau d'Urdès, du Hameau d'Audéjos et du Bialé ont été repris.

Le projet vise à créer des terrains de pétanque au droit des jeux pour enfants. Le coût des travaux est d'environ 40 000 €.

Il conviendra de se pencher sur la question de la couverture des terrains de pétanque.

### **Maison d'assistantes maternelles**

Le projet consiste en la réhabilitation de l'ancien logement de fonction pour y installer une maison d'assistantes maternelles.

Le Secrétaire Général de la préfecture doit être rencontré début août pour faire le point sur le sujet du Plan de Prévention des Risques Technologiques.

## **VII) FINANCES (annexe 1)**

### **Décision modificative 1**

Le conseil valide la décision modificative 1 au budget primitif 2025 portant notamment sur le financement des opérations entrées de ville/RD 817 et cimetière du Hameau d'Urdès. Les crédits nécessaires sont prélevés sur les opérations d'équipement qui ont pris du retard. Le plan de financement de l'opération cimetière est revu, une demande de fonds de concours complémentaire sera sollicitée auprès de la CCLO.

Accord du conseil pour octroi d'une subvention à l'Association pour le don du sang bénévole Artix, Mourenx et environs.

### **Fixation des tarifs des divers services.**

De nombreuses installations sont mises à disposition par la commune : salle des associations, salles des fêtes, salle multifonction, salle du conseil municipal, les jardins d'Elisa, salle de sports...

Au vu du nombre croissant d'utilisation et suite à la création de la commune nouvelle, une réflexion concernant les modalités d'occupations a été engagée notamment concernant les salles des fêtes.

### **Aspect financier**

La commission a confirmé son souhait de continuer à mettre les salles à disposition

- des administrés,
- de leurs enfants et de leurs parents,
- du secteur économique local,
- des associations locales et extérieures.

Le nombre d'utilisation par famille est limité à 3.

Les salles des fêtes seront ouvertes aux extérieurs. Les tarifs de location appliqués seront plus conséquents. Les extérieurs devront utiliser les services d'un restaurateur lacquois ou du boucher. Le ménage des locaux devra être effectué par une société spécialisée.

La gratuité de la mise à disposition de la salle des Jardins d'Elisa et du foyer du Caminaou pour des réceptions après obsèques est confirmée.

La commission a proposé de revaloriser les coûts de location des salles à partir du 01 janvier 2026 pour les Lacquois et de les porter à :

- 100 € pour la salle du Caminaou et du Vieux Chêne,
- 150 € pour la salle de l'Agora,
- 50 € pour la salle des jardins d'Elisa et le foyer du Caminaou.

Les cautions mises en place pour la salle du Vieux Chêne seront étendues à la salle du Caminaou.

La commission a confirmé la nécessité :

- De reprendre les règlements intérieurs de l'ensemble des salles.
- De faire les états des lieux de manière correcte. Si une caution est mise en place, elle pourra être encaissée si l'état des lieux n'est pas satisfaisant, en cas de constat de bruit nocturne et de consommation excessive d'électricité.

### **Désimperméabilisation de surfaces : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau**

Une subvention sera sollicitée auprès de l'agence de l'Eau, dans le cadre des travaux engagés sur la RD 817 concernant la mise en place de trottoirs drainants (désimperméabilisation des surfaces).

## **VIII) QUESTIONS DIVERSES**

### **Urbanisme-PLUI**

Le projet de PLUI a été approuvé lors du dernier conseil communautaire.

Le conseil municipal a validé le projet de PLUI avant l'enquête publique en émettant un certain nombre d'observations.

L'enquête publique doit se dérouler entre mi-août et mi-septembre.

Les administrés seront invités à faire remonter leurs observations. Il serait judicieux que la commune puisse également rencontrer le commissaire enquêteur. Un registre d'enquête sera ouvert en mairie.

Il est fait état de la demande

- ✓ de Bouygues immobilier qui recherche du foncier pour installer du locatif sur la commune au regard de l'importance des projets de développement économique à venir.
- ✓ de la recherche de terrains pour installer un crématorium animalier.

Ces demandes sont en cours d'analyse.

### **Schéma Communal Défense Incendie**

La commune a repris son schéma communal avec le syndicat des trois Cantons sur l'ensemble du territoire communal au vu des évolutions réglementaires qui ont impacté ce dispositif.

Le schéma a été allégé : suppression de la nécessité d'avoir la capacité opérationnelle du SDIS à 20 mn, distance des points d'eau rallongée.

Le schéma prévoit la nécessité d'implanter 17 nouvelles installations. La nécessité de disposer du foncier est pointée. Le SDIS doit se positionner concernant ce schéma.

Un poteau incendie a été dégradé route d'Arthez.

### **Voyage des dames**

Un point est effectué sur l'assurance annulation.

Elle n'est actionnable qu'en cas de décès ou de maladie.

Au regard de son coût, la commune confirme son souhait de ne pas la souscrire.



